

Tous les cinq dossiers ont été renvoyés au 1er février 2021, pour notification des ordonnances de renvoi à certains accusés, comparution pour d'autres et régularisation, constitution des conseils, informe Me Meli, coordonnateur du « Collectif d'avocats Sylvain Souop ».

Le procès des 32 militants du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC) arrêtés dans le cadre des marches du 22 septembre 2020, s'est ouvert hier 4 janvier 2021, au tribunal militaire de Bafoussam, avant d'être reporté au 1er février prochain.

Rappel, les 32 militants du MRC sont poursuivis pour «tentatives d'insurrection en coaction; défaut de carte nationale d'identité; conspiration d'insurrection et tentative de manifestation publique non autorisée; réunion et manifestation publiques non autorisées; outrage au Président de la République». Ils encourent pour d'autres la peine de mort.